

Nice, le **20 JAN. 2025**

Le directeur départemental
des territoires et de la mer
à

Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
Pôle cycle de l'eau
28 Bd du Midi Louise Moreau, 06150 Cannes

**Objet : Aménagement de la Théoulière - Autorisation environnementale - Phase d'examen
Commune de Mandelieu-la-Napoule**

Suite à l'accusé de réception délivré par la DDTM 06 le 13 novembre 2024 relatif à la demande d'autorisation sur le dossier cité en objet, la phase d'examen du dossier a démarrée à cette même date. Après consultation des services partenaires sur une durée de 45 jours et en application de l'article R.181-16 du code de l'environnement, je vous invite à apporter les éléments suivants afin de poursuivre la phase d'examen du dossier :

Concernant le volet réduction du risque inondation :

- Le dossier indique que l'opération sera de nature à diminuer voire à faire cesser les débordements au nord de l'A8 et ce notamment en synergie avec les travaux déjà effectués dans le passé. Afin d'étayer ce point, je vous remercie de bien vouloir fournir l'ensemble des données hydrauliques et hydrologiques permettant d'attester l'atteinte de cet objectif. Ces apports doivent intégrer l'ensemble des éléments techniques et cartographiques issus des modélisations hydrauliques nécessaires à l'appréhension détaillée des phénomènes de débordement (y compris en aval du projet).

Concernant la phase chantier :

- Le dossier évoque le reprofilage de la rive droite. Or, le plan général du dossier ainsi que la séquence ERC développée indiquent le reprofilage des 2 berges à l'amont du franchissement de l'A8. Je vous demande ainsi de préciser cette information ;

- Les volumes de terre végétale à excaver pour le reprofilage des berges ainsi que la destination des déblais ;

- Par ailleurs je vous demande de préciser la nature et les caractéristiques des nouveaux ouvrages de transition entre le cours d'eau et l'ouvrage cadre souterrain (en béton préfabriqué ou coulés sur place). Merci d'indiquer le mode de gestion des laitances de béton si la mise en œuvre du projet l'implique ;

- Justifier techniquement du choix des enrochements prévus pour le fond du lit du cours d'eau ainsi que la granulométrie utilisée ;

- Dans la mesure où le cours d'eau est bordé d'espaces humides et que l'accès au chantier se fera à travers ces espaces, l'interface travaux/zones humides doit être développée notamment dans la partie dédiée à la séquence éviter-réduire-compenser du dossier.

Concernant la séquence Eviter-Réduire-Compenser :

- Page 10 du dossier, il est inscrit « Restaurer la section hydraulique de la Théoulière par recalibrage du lit majeur permettra, in fine, de reconstituer un profil en travers plus naturel, plus large avec des pentes de berges moins raides et recréer des milieux rivulaires avec une diversification des espèces et des habitats potentiel [...] De par sa nature, le projet peut se révéler bénéfique pour la biodiversité, en augmentant les surfaces de débordements des cours d'eau. Une gestion raisonnée de la végétation rivulaire sur les berges permettra un contrôle de la capacité d'écoulement et les nouvelles berges plus douces permettront l'installation d'une végétation plus diversifiée et la réapparition d'habitats potentiels variés pour la faune. » Ces affirmations doivent être démontrées dans le dossier par l'apport d'éléments techniques ;

- L'analyse des effets cumulés du projet doit comporter une approche prenant en compte la recherche d'un fonctionnement hydrologique et écologique optimal du cours d'eau.

Concernant le milieu aquatique :

- Le caractère apiscicole du cours d'eau affirmé en début de dossier doit être démontré solidement. En effet, la proximité de la Théoulière avec son affluent, la Siagne, permet de supposer a minima la présence de l'anguille d'Europe ;

- Les données sur l'hydrologie et la géomorphologie du cours d'eau (débits, substrat du fond du lit et des berges, rugosité, charriage sédimentaire, conséquences de l'artificialisation sur son fonctionnement) essentielles pour caractériser le cours d'eau et élaborer les meilleures solutions de reprofilage doivent être intégrées au dossier ;

-L'analyse des impacts attendus de l'élargissement du cours d'eau sur sa qualité et son écologie du cours d'eau ;

- L'analyse des risques de stagnation des eaux avec l'augmentation de la température et l'eutrophisation du milieu et leurs conséquences sur l'appauvrissement de ce milieu humide et la perte d'habitats et d'espèces ;

Dans ce cas de figure, une solution classique consiste à mettre en œuvre un système de lits emboîtés en modelant un lit d'étiage à l'intérieur d'un lit élargi. Associés à des berges en pente douce, ce système favorise le développement de micro-habitats et assure la continuité des écoulements. La mise en place de cette solution sur un linéaire plus important, par exemple jusqu'à la confluence des deux sous-bassins versant permettrait d'engager un chantier de restauration du milieu aquatique naturel.

- Il est fait référence à des techniques végétales pour recréer la berge en rive droite, merci de détailler la mise en œuvre de ces techniques dans le cadre du présent dossier.

Je vous remercie de fournir ces compléments dans un délai maximum de trois mois. Les délais d'instruction sont suspendus jusqu'à la réception des éléments complémentaires.

Mes services restent disponibles pour vous accompagner dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Copies :

SDOFB 06
DREAL PACA SBEP
DDTM 06 SDRS

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
des Alpes-Maritimes

Eric LEFEBVRE